CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)

52e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 13 au 17 juin 2016

**SC52-Inf. Doc.02**

**Mesures prises par le Secrétariat suite aux Décisions de la 51e Réunion du Comité permanent**

1. Le tableau ci-dessous présente une liste des Décisions de la 51e Réunion du Comité permanent contenant des instructions adressées au Secrétariat.
2. Le tableau souligne également le point de l’ordre du jour de la 52e Réunion du Comité permanent sous lequel chaque question sera examinée et signale tout document pertinent préparé pour la 52e Réunion du Comité permanent.
3. Toutes les mesures prises suite aux Décisionsont été, soit menées à bienb, soit intégrées dans des processus en cours dans le plan de travail 2016-2018 du Secrétariat ou dans des documents préparés pour décision à la 52e Réunion du Comité permanent.

| **Sujet** | **Décision du Comité permanent** | **Mesures prises par le Secrétariat** |
| --- | --- | --- |
| **Document de Réunion** | Décision SC51-04 : Le Comité permanent prend note du document DOC. SC51-03 et demande au Secrétariat de tenir compte des suggestions relatives au format et à la présentation des documents de la réunion. | Les documents ne demandant pas de décisions ou d’approbation sont présentés comme documents d’information.Présentation de documents pour mettre en valeur les aspects les plus importants. |
| **Coût de l’application des Résolutions :**Résolutions de la COP12 | Décision SC51-05 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de réviser le document DOC. SC51-04 pour le soumettre à la 52e Réunion du Comité permanent en tenant compte des commentaires de la présente réunion et de tout autre commentaire que souhaiteraient faire les Parties qui sont intervenues.  | Terminé. Concerne le point 13 de l’ordre du jour « Coût des mesures d’application des résolutions de la COP12 dans la période triennale 2016-2018 » Document SC52-09 *Coût des mesures d’application des résolutions de la COP12 dans la période triennale 2016-2018* |
| Projets de résolutions COP13  | Décision SC51-06 : Le Comité permanent prie le Secrétariat de faire en sorte que les incidences financières des projets de résolutions soient communiquées aux Parties contractantes avant l’examen de ces projets de résolutions, conformément à l’article 14 du Règlement intérieur. | Terminé. Tâche intégrée dans SC52-07 *Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018* sous le point 20.1 « Autres activités du Secrétariat »(Point 12 de l’ordre du jour « Plans de travail du Secrétariat ») |
| **Plan de travail GEST 2016-2018** | Décision SC51-07 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de présenter un plan de travail du GEST modifié à la 52e Réunion du Comité permanent, priorisant les tâches et reflétant les contraintes budgétaires, en tenant compte des commentaires de la présente réunion et en sollicitant la participation des Parties contractantes et de leurs Correspondants nationaux pour le GEST. | Terminé. Concerne le point 14 de l’ordre du jour « Rapport du Président du GEST » Document SC52-10 *Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et projet de plan de travail amendé du GEST pour 2016-2018* |
| **Plan de travail du Secrétariat 2016-2018** | Décision SC51-10 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de préparer un Plan de travail du Secrétariat révisé pour la période triennale 2016‑2018, en tenant compte des commentaires de la présente réunion, pour examen par la 52e Réunion du Comité permanent. | Terminé. Concerne le point 12 de l’ordre du jour « Plans de travail du Secrétariat »Documents SC52-07 *Plan de travail du Secrétariat pour la période triennale 2016-2018*et SC52-08 *Plan de travail du Secrétariat pour 2016* |
| **Initiatives régionales :** |  | Concerne le point 15 de l’ordre du jour « Initiatives régionales Ramsar » |
| Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar | Décision SC51-11 : Le Comité permanent décide d’établir un nouveau groupe de travail chargé d’examiner les incidences du projet de nouvelles Directives opérationnelles pour les initiatives régionales et demande au Secrétariat de soutenir l’établissement du groupe. | Terminé. La Secrétaire générale par intérim a invité les Parties à se joindre au Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar, dans la Notification 2016/4 du 23 février. |
| Groupe de travail sur les initiatives régionales Ramsar | Décision SC51-13 : Le Comité permanent décide qu’il convient d’organiser un atelier d’un jour pour réviser les Directives opérationnelles pour les initiatives régionales juste avant la 52e Réunion du Comité permanent. |
| Évaluation des IRR existantes et stratégie de Communication  | Décision SC51-12 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de terminer l’évaluation des initiatives régionales Ramsar existantes et de soutenir une stratégie commune de communication tenant compte des commentaires de la présente réunion. | Terminé. Document SC52-11 *Mise à jour sur les initiatives régionales Ramsar* |
| Propositions de nouvelles IRR | Décision SC51-14 : Le Comité permanent décide que les nouvelles initiatives régionales Ramsar proposées sont invitées à soumettre à nouveau la documentation pertinente par rapport à une liste d’obligations qui sera fournie par le Secrétariat, pour examen à la 52e Réunion du Comité permanent. | Terminé. Document SC52-12 *Propositions de nouvelles initiatives régionales Ramsar* |
| **Rapports nationaux à la COP13** | Décision SC51-15 : Le Comité permanent demande au Secrétariat d’amender le rapport sur le document DOC. SC51-09 sur la préparation du Modèle de rapport national pour la COP13, en le mettant à jour avec les progrès réalisés sur la base de ces commentaires, et de soumettre la version modifiée à la 52e Réunion du Comité permanent. | Terminé. Concerne le point 16 de l’ordre du jour « Mise à jour sur la préparation du modèle de Rapport national pour la COP13 »Document SC52-13 *Projet de modèle de Rapport national pour la COP13* |
| **Dates de la COP13 et conflit possible avec d’autres réunions**  | Décision SC51-17 : Le Comité permanent prend note des dates et du lieu proposés pour la COP13 et donne instruction au Secrétariat de vérifier que ces dates ne sont pas en conflit avec celles d’autres réunions internationales importantes sur l’environnement. | Terminé. Le Secrétariat a vérifié les possibilités de conflit et présente ses conclusions dans le document Doc SC52-02 *Progrès des préparatifs de la COP13* |
| **Label Ville des Zones Humides accréditée** | Décision SC51-18 : Le Comité permanent prend note de l’exposé sur le processus et les propositions de calendrier de mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar présenté à sa 51e Réunion et décide que le Secrétariat peut poursuivre ses travaux selon les lignes indiquées dans l’exposé. | Terminé. Concerne le point 17 de l’ordre du jour « Mise en œuvre du Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, selon la Résolution XII.10 »Document SC52-14 *Rapport sur les progrès de mise en œuvre du Label Ville des ZonesHhumides accréditée par la Convention de Ramsar* |
| **Partenariats et synergies:** |  | Terminé. Concerne le point 19 de l’ordre du jour « Mise à jour sur les partenariats et les synergies » |
| Résolution XI.6 et coopération avec d’autres AME |  | Document SC52-15 *Progrès d’application de la Résolution XI.6, Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l’environnement et autres institutions* |
| Nouveaux accords de partenariat | Décision SC51-19 : Le Comité permanent décide de différer, jusqu’à sa 52e Réunion, l’examen des nouveaux accords officiels et plans de travail conjoints de la Convention de Ramsar et de ses partenaires décrits dans les annexes 2 à 6 du document DOC. SC51-23 Rev.2. | Terminé. Document SC52-16 *Mise à jour sur les accords officiels et plans de travail conjoints entre la Convention de Ramsar et ses partenaires* |
| Renouvellement d’accords de partenariat existants | Décision SC51-20 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de procéder au renouvellement de l’accord avec le Stetson University College of Law et à d’autres renouvellements nécessaires. | Terminé. Le Secrétariat a renouvelé ses accords avec le Stetson University College of Law, Danone-Evian, Star Alliance et OCHA. |
| **CESP** | Décision SC51-21 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de présenter, pour examen à sa 52e Réunion, un Plan d’action de CESP plus court et plus focalisé pour le Secrétariat Ramsar, et plus clairement aligné sur les résolutions et sur le Plan stratégique, en tenant compte de tout commentaire communiqué par écrit par les Parties contractantes, et comprenant des plans pour les futures célébrations de la Journée mondiale des zones humides. | Partiellement terminé. Concerne le point 20 de l’ordre du jour « CESP et Communication du Secrétariat »Document SC52-17 *Thèmes de la Journée mondiale des zones humides.* Le Plan d’action de CESP révisé sera présenté par le Groupe de travail sur l’application de la CESP. |
| **Questions financières** | Décision SC51-22 : Le Comité permanent adopte le rapport du Sous-groupe sur les finances et les recommandations qui y figurent (…) | Concerne le point 21 de l’ordre du jour « Rapport du Sous-groupe sur les finances »Documents SC52-18 *Mise à jour sur les questions financières de la Convention* et SC52-19 *Parties contractantes ayant des arriérés de contributions annuelles* |